

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-13-9-1

Séance du vendredi 9 octobre 2009

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE ET A LA VIE ASSOCIATIVE

□

□

LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX, AUX CLUBS SPORTIFS ET AUX ASSOCIATIONS UDBA, ADEQUATION ET SARA.

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,

VU la délibération n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde les subventions suivantes:
- 1 500,00 € au Comité Départemental de Course d'Orientation en investissement pour l'acquisition de matériel,
- 1 600,00 € au Centre Sportif Régional Alsace en investissement pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 3 070,00 € à l'amicale Cycliste de Thann au titre des déplacements,
- 1 930,00 € à l'ASPTT Mulhouse Cyclisme,
- 1 000,00 € au Vélo Club de sainte Croix en Plaine,
- les subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport pour un total de 2 102,70 €,

- 353,80 € à l'Union Sportive de Pulversheim au lieu de l'Entente Haute Alsace comme prévu à la CP du 3 juillet 2009,
- 500,00 € au club de quilles Bon Bois Colmar,
- 200,00 € au Badminton Club de Wittenheim,
- 200,00 € à l'Association des Transplantés TRANS-FORME,
- 300,00 € au club de football, Club Sportif Espagnols
- 12 000,00 € à l'Union Départementale du Bénévolat Associatif UDBA au titre des formations dispensées par l'association,
- 5 000,00 € à l'Union Départementale du Bénévolat Associatif UDBA au titre du fonctionnement du CRIB,
- 5 000,00 € à l'association ADEQUATION au titre du fonctionnement du CRIB,
- 5 000,00 € à l'association SARA au titre du fonctionnement du CRIB,
- précise que cette dépense, correspondant à un total de **39 402,70 €** sera imputée comme suit au Budget départemental 2009:

<i>Rubrique</i>	INVESTISSEMENT AIDES AUX CD	AIDES AUX CLUBS	JLS	VIE ASSOCIATIVE
<i>Programme</i>	E233	E732	E732	E732
<i>Imputation</i>	204-32-2042-2562- 102	65-32-6574 2557-102	65-32-6574 2557-102	65-30-6574 2557-102
<i>Opération</i>	2009-E233-9999-1	2009-E732-245-1	2009- E732- 246 -1	2009-E732-255-1
<i>Montant</i>	3 100,00 €	7 200,00 €	2 102,70 €	27 000,00 €
TOTAL	3 100,00 €	36 302,70 €		

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions